

# LE SAVIEZ-VOUS ?

Après le baccalauréat, plusieurs voies sont ouvertes.

## À l'université :

- Licence arts du spectacle vivant (Reims, Metz)
- Licences arts, danse
- Licence musique / musicologie (Reims ou autre)

## Au conservatoire :

- Conservatoires nationaux supérieurs (Paris, Lyon)
- Pôles supérieurs en France
- Conservatoires européens

Autres écoles spécialisées (ITEMM, CFMI, etc.)

+ d'informations  
+ d'actualités sur  
**crr-reims.fr**



Spectacle S2TMD 2022 au grand auditorium du CRR



## INFORMATIONS PRATIQUES

### Service scolarité du conservatoire

20 rue Gambetta - 51 100 REIMS  
[crr-servicescolarite@mairie-reims.fr](mailto:crr-servicescolarite@mairie-reims.fr)  
Tél. : 03 26 35 61 35

### Lycée Jean-Jaurès

17 rue Ruinart de Brimont - BP 10338  
51062 REIMS Cedex  
<https://www.lyceejeanjauresreims.fr/>  
ce.0510032h@ac-reims.fr  
Tél. : 03 26 40 00 44



**Inscription**  
du 15 mars  
au 12 avril 2023

**Tests d'entrée**  
samedi 13 mai 2023

Photos CRR: C.Brunot



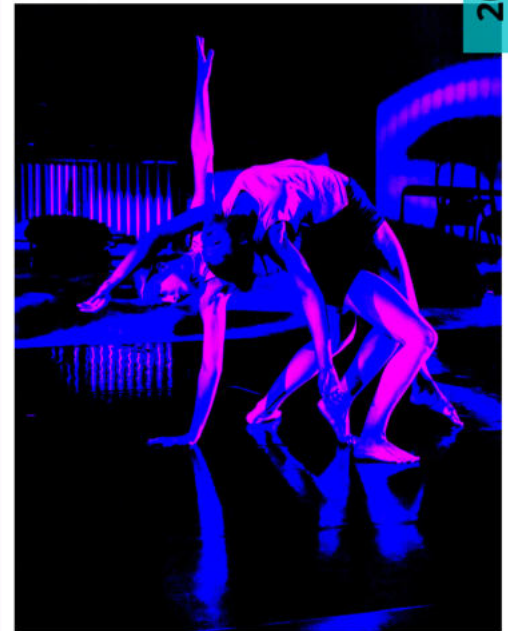
ne pas jeter sur la voie publique

# Baccalauréat technologique

# S2TMD

## Musique et Danse

2023-2024



Lycée Jean Jaurès  
Reims



Reims.fr

# Présentation

## > Préparation au BAC S2TMD

" Sciences et Techniques du Théâtre, de la Musique et de la Danse "

Cette filière s'adresse à des élèves motivés ayant une pratique artistique significative dans la spécialité Musique ou Danse.

Elle leur permet de recevoir une double formation artistique et générale de haut niveau dans des conditions leur garantissant les meilleures chances d'épanouissement.



Le lycée Jean Jaurès

## Organisation

La collaboration lycée / conservatoire permet de conjuguer études et pratique artistique.

La 2<sup>nd</sup>e générale avec option S2TMD propose un aménagement d'horaires aux élèves souhaitant poursuivre un enseignement artistique approfondi au conservatoire.

Les élèves choisissent ensuite de poursuivre vers le baccalauréat général ou vers le baccalauréat technologique S2TMD.

**Rappelons que ce dernier ouvre également la voie aux études supérieures.**

En 2<sup>nd</sup>e, les matières sont celles de la voie générale. À partir de la classe de 1<sup>ère</sup>, les enseignements se spécialisent.

## Comment entrer en S2TMD ?

2 possibilités d'accès :

### 1. Intégrer une 2<sup>nd</sup>e générale avec option

**S2TMD** (choix conseillé pour faciliter la poursuite dans la filière). Les élèves doivent passer un test d'entrée au Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims en s'inscrivant sur <https://www.imuse-reims.fr/extranet/preinscription/> entre le 15 mars et le 12 avril 2023. Niveau requis : fin de cycle 2 de conservatoire.

Tests d'entrée le samedi 13 mai 2023.

### 2. Intégrer la filière S2TMD en classe de 1<sup>ère</sup>.

Les élèves doivent adresser au lycée Jean Jaurès de Reims une demande écrite motivée avec les bulletins scolaires de l'année en cours. La demande d'affectation doit être saisie dans AFFELNET-lycée par l'établissement d'origine (sauf pour les élèves déjà inscrits en 2<sup>nd</sup>e générale avec option S2TMD).

Les élèves doivent passer un test d'entrée au Conservatoire à Rayonnement Régional de Reims en s'inscrivant sur <https://www.imuse-reims.fr/extranet/preinscription/> entre le 15 mars et le 12 avril 2023. Niveau requis : fin de cycle 2 / début de cycle 3 de conservatoire.

Tests d'entrée le samedi 13 mai 2023.

**Une commission du lycée Jean Jaurès** établira la liste des élèves retenus, la transmettra à l'inspection académique pour validation et informera les familles.

Le lycée Jean Jaurès dispose d'un **internat** mixte de 116 places. Il accueille les élèves qui le souhaitent dès la classe de 2<sup>nd</sup>e.

## Au lycée

Enseignements généraux :

- Français en 1<sup>ère</sup> (3 h), Philosophie en Terminale (2 h)
- Mathématiques (3 h)
- Langues vivantes A et B (4 h)
- Histoire-géographie (2 h) dont enseignement Moral et Civique (18h / an)
- EPS (2 h)

Enseignements de spécialité :

- Economie, Droit et Environnement du Spectacle Vivant (EDES V) : 3 h, en 1<sup>ère</sup> uniquement
- Culture et sciences de la musique / danse (3 h en 1<sup>ère</sup>, 3 h 30 en Terminale)



## Au conservatoire

Parcours individualisés construits autour d'une discipline dominante (instrument / chant / danse classique, contemporaine ou jazz). Les autres disciplines obligatoires sont :

- pour la danse : formation musicale du danseur, histoire de la danse, anatomie,
- pour la musique : formation musicale, pratiques collectives, MAO (Musique Assistée par Ordinateur).

Disciplines complémentaires proposées tout au long du parcours.